



- . M. TUTIN insiste pour que l'on fixe une date de la commission d'évaluation des risques, car cette commission n'a plus fonctionné correctement depuis 2004, et demande que soient vus en priorité tous les risques qui n'ont toujours pas été examinés, et seulement après, faire une autre réunion de suivi.
- . M. FORMERY fixe la réunion le 02 février 2005 à 14h00
- . M. GRODWOHL distribue les fiches concernant les cinq risques évalués en 2004 par la commission et les commente.
- . M. TUTIN constate que l'analyse des risques liée à la circulation préconise dans les actions à engager, de négocier avec les loueurs de véhicule des pneus thermogommes à l'approche de l'hiver, alors que dans le PV de la table ronde sécurité, cette action est déjà appliquée.
- . M. GRODWOHL précise que cela est toujours en négociation, et en plus des pneus, il est demandé une trousse de secours et un baudrier.
- . MM. TUTIN et GODARD demandent que l'on applique ces actions au personnel qui se déplace avec leur propre véhicule.
De même, Mme PLONCARD découvre qu'elle doit selon cette liste, informer le personnel lors des visites médicales annuelles, du risque routier.

3. ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PRESQU'ACCIDENT

- . MM. GRODWOHL et TUTIN font l'exposé de l'enquête suite à l'accident de M. ANGIIONI le 22.11.2005. Le CHS-CT présent lors de l'élaboration de l'arbre des causes souhaite que soient précisé sur les demandes d'achats, les horaires d'ouverture de chantier, ainsi que le numéro de téléphone du chef de chantier. M. FORMERY pense que cela doit être précisé à la revue d'enclenchement.
- . M. GODARD, compte tenu des nombreux problèmes rencontrés lors des livraisons par transporteur, s'interroge sur la responsabilité du déchargement, et qui doit l'effectuer ?
M. FORMERY : les opérations de chargement et de déchargement pour les colis de moins de 3 T sont à la charge de l'expéditeur et du transporteur ; ce dernier met les colis à disposition du destinataire. Pour les colis de plus de 3 T, l'arrimage est à la charge de l'expéditeur ; le déchargement incombe au destinataire.
- . M. TUTIN : signale qu'il y a eu un presqu'accident.
- . M. FOURNIER demande quelle est la procédure pour ces presqu'accidents et comment ils sont traités.
- . M. FORMERY informe qu'un formulaire est disponible dans les dossiers de chantiers, et que ces formulaires seront traités comme les enquêtes pour accident.
Le CHS-CT souhaite qu'une nouvelle information soit diffusée, pour rappeler le rôle de la prévention ; il ne faut surtout pas culpabiliser le personnel sur ces presqu'accidents. Il est dans l'intérêt de tous de les traiter pour éviter de véritables accidents.
- . M. FORMERY : cette information sera évoquée lors de la réunion des chefs de chantiers.

4. VISITES DE CHANTIERS

Aucune visite effectuée ce trimestre ; le CHS-CT programme la visite des sites pour le prochain trimestre et se répartit les tâches.



5. FORMATION

Recyclage C 18510	8 personnes
Formation SST	10 personnes
Recyclages SST	21 personnes
CACES nacelle	11 personnes
Risques chimiques N1	1 personne
N2	1 personne
Travaux en hauteur et port du harnais	1 personne

- . M. DUFOUR évoque le problème rencontré par les stagiaires lors de la session SST (locaux insalubres, pas de chauffage).
- . M. GRODWOHL précise qu'il a téléphoné à l'organisme en charge de ce stage et que la suite de cette formation se déroulera dans nos locaux.
- . M. DUFOUR souhaite voir inscrit à l'ordre du jour un point amiante avec présentation des DTA de l'ensemble des chantiers, ainsi qu'un point astreinte pour le chantier NANCY ENERGIE.
Inclure dans le point formation les possibilités de formation IDM.

Prochain CHS-CT : le jeudi 30 mars 2006 à 14h00

**Le Secrétaire,
G. DUFOUR**

**Le Président,
JJ. FORMERY**